



Précarité dans la Fonction Publique

Quelques données

Les effectifs de non titulaires dans les trois fonctions publiques

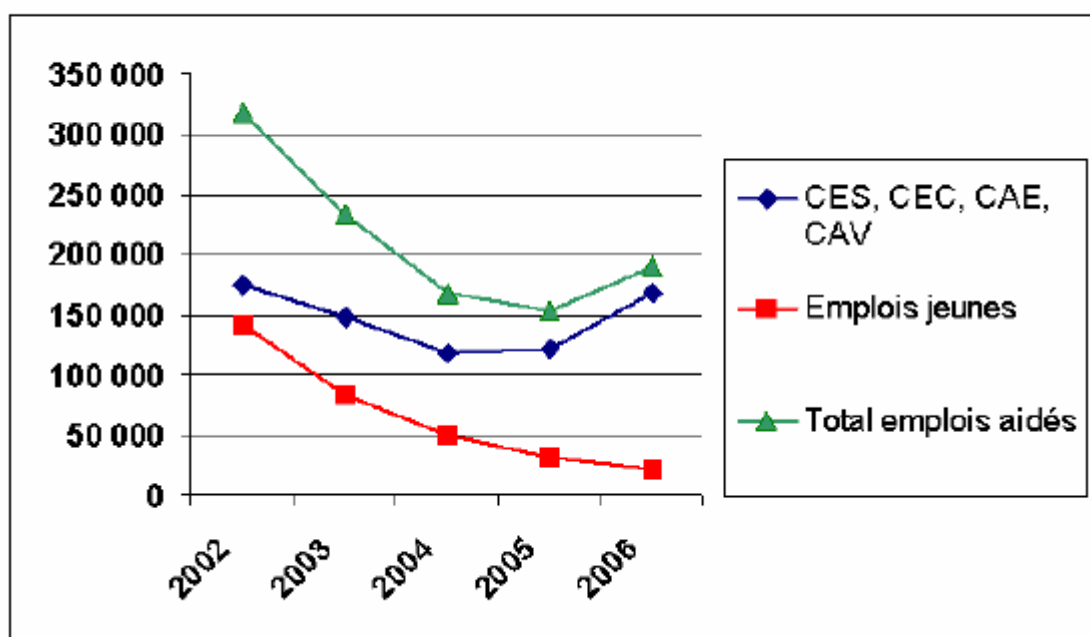
| FP Etat | FP Territoriale | Dont assistantes maternelles | FP Hospitalière |
|---------|-----------------|------------------------------|-----------------|
| 304 500 | 381 000 | 56 000 | 136 862 |

Hors emplois aidés au 31/12/2005

Source Fonction Publique : Faites chiffres 2006-2007

Les emplois aidés

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS AIDÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Nombre d'emplois aidés dans l'ensemble de la fonction publique, au 31 décembre de l'année.

CES : contrats emploi solidarité

CEC : contrats emploi consolidé

CAE : contrats d'accompagnement à l'emploi

CAV : contrats d'avenir

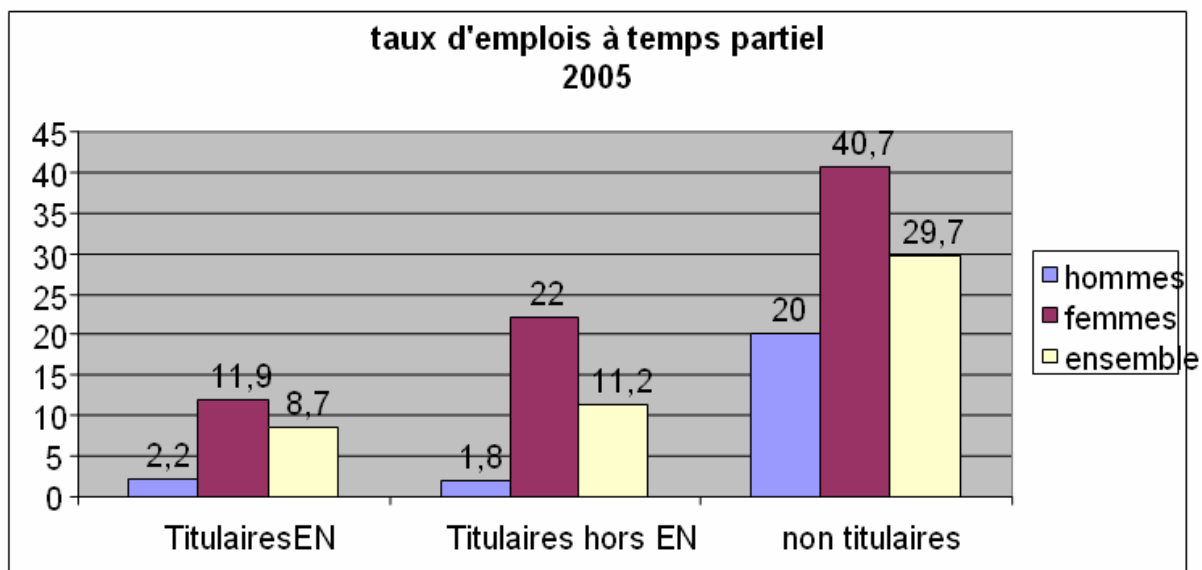
Source : DGAFP.

Extrait du rapport de M Derosier, sur le projet de loi de finances 2008.

Les femmes sur représentées parmi les non titulaires

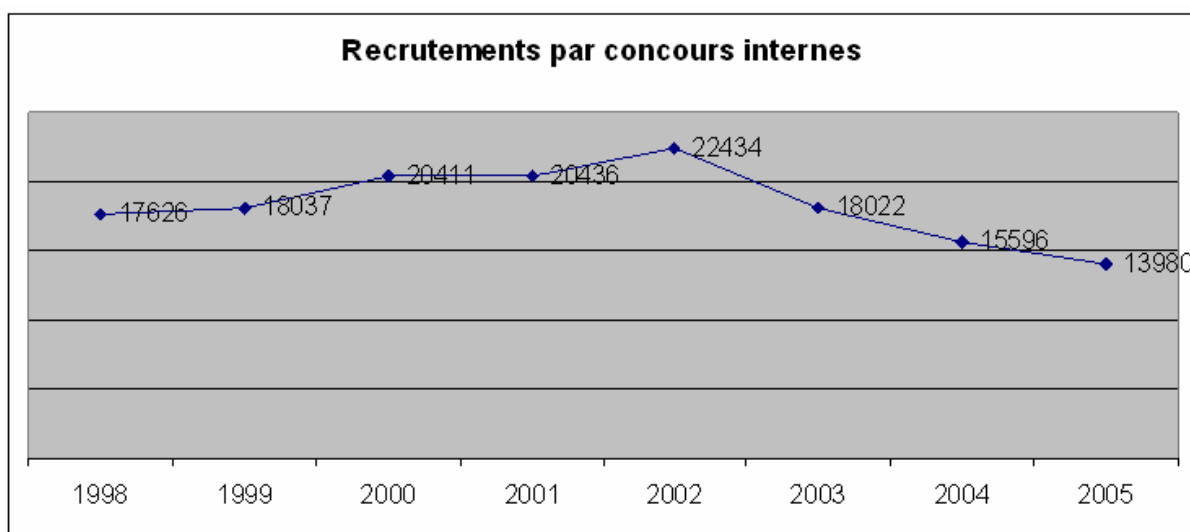
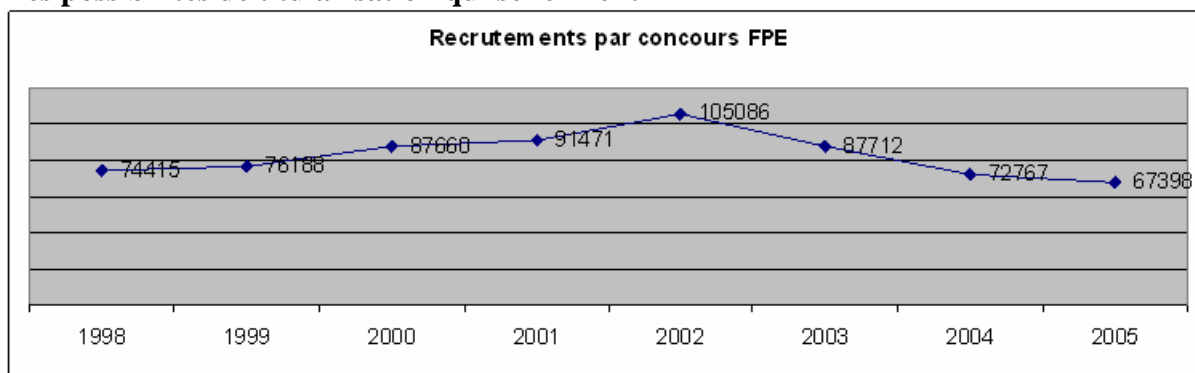
| Proportion de femmes | FPE | FPT | FPH |
|--------------------------|-------|-------|-------|
| Parmi les non titulaires | 59,3% | 68,5% | 79,6% |
| Parmi les titulaires | 57,6% | 57,2% | 79,9% |

Les non titulaires subissent fréquemment des temps incomplets.



Source Fonction Publique : Faits et chiffres 2006-2007
Population FPE

Des possibilités de titularisation qui se ferment



Ensemble des recrutements par concours dans la FPE.

Les évolutions connues 2006, 2007 et 2008 ont aggravé cette tendance.

Quelques données ministérielles (février 2008)

1. Ministère de l'éducation nationale

Personnels d'enseignement, d'éducation, et d'orientation

| 1 ^{er} degré | 2 nd degré | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------|------------|
| Assistants de langue | Contractuels | Profs associés | Vacataires |
| 15935 | 16410 | 40 | 1789 |

En CDI : 4117

La FSU estime à 20000 les contractuels présents à la rentrée 2005. Peu de titularisations sont intervenues. La différence, 3500 environ, correspond pour l'essentiel à des contractuels qui n'ont pas retrouvé d'emploi.

70 051 Assistants d'éducation (1^{ier} et second degré) et 4921 surveillants.

6280 ATOSS (enseignements scolaires dont 362 en CDI).

2. l'enseignement supérieur et la recherche

Le ministère, pour l'année 2006-2007, compte 21957 « enseignants non permanents » parmi lesquels : 3228 associés, 6768 ATER, 6701 moniteurs, 4234 assistants des disciplines médicales, 1026 lecteurs et maîtres de langues. Toutes ces catégories ne peuvent pas être considérées comme précaires, mais c'est le cas de la plupart.

Ces statistiques passent sous silence d'importantes catégories : les contractuels dont les différentes situations existantes (emploi sur des postes vacants, ou emploi dans des centres de langue, de FLE (français langue étrangère)...) représentent plus d'un millier ; les vacataires dont le ministère refuse de faire la statistique et dont le nombre est nettement plus important ; les jeunes chercheurs en post-doc dont les situations très variables échappent à toute statistique à l'heure actuelle.

3. recensement FSU (juin 2007)

Droit public

Sont signalés des contrats à temps complet mais de durée relativement courte (3 à 4 mois) au **ministère de l'agriculture hors enseignement** (1900 ETPT en 2006). Au ministère de **l'éducation nationale, les contractuels administratifs** sont recrutés sur contrats de 10 mois (environ 4000 personnes) tandis que le ministère de l'agriculture (MAP) a plutôt recours à des contrats à temps incomplet limités à 70%, parfois au mi-temps (300 personnes reconnues par le MAP et 50 agents de laboratoire). Les personnes rémunérées sur ressources propres des établissements sont bien plus difficiles à recenser (un millier pour les personnels administratifs en université, sans doute nombreux pour le MAP).

Dans la FPT, 52% (103 000) des non titulaires sur emploi permanent correspondent aux fonctions des assistantes maternelles ou relèvent de situations spécifiques, d'emplois fonctionnels comme ceux des cabinets ; 25% (49000) sont recrutés pour des remplacements et 23% (44500) sur emplois vacants¹. Les vacations sont en régression. **52% des non titulaires sont à temps non complet**, contre 13% des titulaires.

Hors emplois aidés, les non titulaires sont 21% des personnels dans les communes, 25% dans les conseils régionaux et 31% dans les conseils généraux. Leur part est variable selon les filières : 25 % dans les filières sociale et médico- technique, 28,4% dans la filière sportive, 35,7% dans la filière culturelle et 67,8% dans la filière animation, 12 % dans la filière administrative, 18 % dans la filière technique, quasi nulle dans la filière police municipale. Le

¹ Bilans sociaux 2003

recrutement de non titulaires est un choix des employeurs : 120000 sont dans des cadres d'emplois accessibles sans concours.

Environ 900 contractuels dans **l'enseignement agricole** en formation initiale.

Pour la formation continue et l'apprentissage au ministère de l'agriculture : 2500 enseignants, 150 personnels d'éducation et surveillance, 850 ATOS.

Le SNES signale la dégradation des conditions de travail qu'a entraîné la fin du recrutement des MI-SE et la décision de recruter des **assistants d'éducation**. Les AED sont 57000 dans le second degré, 7500 dans le premier degré, 1145 au moins dans l'enseignement agricole.

Celles qui relèvent des contrats de droit privé

Les **ouvriers d'exploitation agricole** des établissements d'enseignement, 300 environ (3 à 5 par exploitation), sont recrutés par contrats de droit privé, souvent en CDI mais leur situation est précarisée par le caractère fréquemment déficitaire des exploitations.

La situation des **contrats aidés**, de très courte durée, CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi ; 20 heures hebdomadaires maximum) ou CA (contrat d'avenir, 26 heures maximum) fait suite à celle des CES et CEC dans tous les secteurs de l'éducation : quelques centaines sur des tâches administratives, estimés à 2000 dans l'enseignement agricole, 32500 EVS (emplois vie scolaire) dans le premier degré dont plus de 7000 AVS (assistants de vie scolaire) et 17000 aides aux directeurs et à 32000 sur des fonctions de surveillance ou d'AVS dans les établissements de second degré. Seule la moitié des contrats EVS second degré devrait être reconduite à partir de la rentrée 2007.